



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 novembre 2007
Français
Original : anglais

Vingt-quatrième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité en date du 15 mai 2007, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 31 décembre 2007 et m'a demandé de lui présenter avant le 15 novembre 2007 un rapport contenant des critères et un calendrier indicatif en vue d'un retrait progressif de la MONUC. Le présent rapport retrace l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité dans la République démocratique du Congo (RDC) du 20 mars au 31 octobre 2007 et propose une ligne de conduite pour la mise en œuvre du mandat décrit dans la résolution 1756 (2007). Il énonce également quelques grands objectifs et formule des recommandations concernant l'orientation à donner à la MONUC.

II. Évolution de la situation politique

2. Depuis mon rapport du 20 mars 2007 (S/2007/156), la République démocratique du Congo a connu deux crises majeures sur le plan de la sécurité qui ont engendré des violations gravissimes des droits de l'homme. En mars, des affrontements violents survenus à Kinshasa entre les forces gouvernementales et des gardes commis à la sécurité de l'ancien Vice-Président, Jean-Pierre Bemba, ont fait plusieurs centaines de morts et causé des dégâts matériels considérables. Depuis août, le refus de l'ancien général dissident Laurent Nkunda de faire participer ses troupes à l'expérience de « brassage » a déclenché de nouveaux affrontements et provoqué le déplacement de plus de 150 000 personnes dans la seule province du Nord-Kivu. Malgré ces difficultés, des progrès que l'on peut qualifier d'historiques ont été accomplis sur la voie de la mise en place d'institutions démocratiques et de l'extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire national.

3. Le nouveau gouvernement a poursuivi son travail, convoquant des réunions régulières du Conseil des ministres au cours desquelles un certain nombre de décrets, de règlements et de projets de loi ont été approuvés. Les projets de loi communiqués par le Conseil des ministres à l'Assemblée nationale concernent la décentralisation et la création de la nouvelle Commission électorale nationale



indépendante (CENI). Les deux chambres du Parlement ont entamé leur deuxième session ordinaire et mené à bien deux sessions extraordinaires d'un mois chacune. Au cours de la première session de son mandat quinquennal, le Parlement a commencé à exercer sa fonction de contrôle par le biais de commissions d'enquête, en convoquant des ministres et en tenant de vigoureux débats sur des questions pressantes telles que la sécurité dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, la violence qui a éclaté début 2007 dans la province du Bas-Congo et le différend frontalier de Kahemba avec l'Angola.

4. À la suite des affrontements du Bas-Congo et de Kinshasa, il est indéniable que les figures d'opposition ont fait l'objet d'actes d'intimidation. Toutefois, les partis politiques au pouvoir et les partis d'opposition, notamment l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) et le Mouvement de libération du Congo (MLC), semblent avoir trouvé un *modus vivendi* au sein du Parlement. À cet égard, l'opposition est représentée de manière proportionnelle dans toutes les commissions de l'Assemblée nationale, y compris aux postes de direction.

5. Le Parlement a adopté deux lois, la loi sur les crédits provisionnels et la loi sur le budget de 2007, et a voté en faveur de la ratification de cinq traités, dont le Pacte de stabilité, de sécurité et de développement dans la région des Grands Lacs. Le débat sur des lois capitales, telles que la loi sur le statut de l'opposition et la loi sur le financement des partis politiques, est déjà bien avancé. Plus de 30 points sont inscrits à l'ordre du jour de la session parlementaire en cours, dont le budget de 2008, les lois sur la décentralisation et les élections locales et un ensemble de réformes concernant le secteur de la justice.

6. Les 10 assemblées provinciales, en revanche, se sont heurtées à des problèmes logistiques et financiers. Toutefois, la plupart d'entre elles ont repris leurs activités le 15 septembre, des programmes de travail ont été adoptés dans toutes les provinces et des budgets ont été votés partout, sauf dans le Kasai oriental. Le 20 mai, les présidents de 10 des 11 assemblées provinciales ont adopté conjointement la Déclaration de Matadi, soulignant l'autonomie constitutionnelle des provinces et contestant les tentatives faites par le Gouvernement pour maintenir les provinces sous son contrôle administratif et financier direct. En particulier, les assemblées provinciales ont demandé l'application immédiate de l'article 175 de la Constitution stipulant que 40 % des recettes d'origine locale reviennent à la province. Une commission mixte composée de dirigeants et de législateurs aux niveaux national et provincial est par la suite convenue de reporter l'application de cette mesure à janvier 2008 afin de pouvoir, dans l'intervalle, élaborer les cadres réglementaires et administratifs nécessaires.

7. Avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et de la sécurité a tenu de vastes consultations publiques sur le processus de décentralisation. Du 3 au 5 octobre, quelque 300 représentants du pouvoir exécutif ou législatif, à l'échelon national ou provincial, ainsi que des membres de la société civile et des partenaires internationaux, ont participé à un forum national sur la décentralisation. Ce forum a émis des recommandations qui ont été communiquées à l'Assemblée nationale pour examen lors de ses délibérations sur le projet de loi relatif à la décentralisation.

8. Les tentatives faites par la RDC pour établir des institutions démocratiques et favoriser leur développement, ainsi que pour assurer la stabilité et la paix dans le pays, se heurtent à de graves difficultés financières. L'absence d'institutions

étatiques, ou le dysfonctionnement des institutions existantes, l'état désastreux des infrastructures et le manque de ressources sont autant de handicaps que le Gouvernement doit surmonter pour étendre à tout le pays les services de base et répondre aux besoins les plus urgents de la population. Le Gouvernement fait néanmoins son possible pour atteindre les objectifs fixés au titre du programme suivi par le Fonds monétaire international. Il se heurte toujours, malgré tout, à des problèmes budgétaires, notamment à l'accumulation de fonds non déboursés, ce qui l'empêche de lancer des initiatives de grande envergure ou de verser les traitements des fonctionnaires et d'effectuer d'autres dépenses de fonctionnement.

9. Pour faciliter la mise en œuvre de son programme pour 2007-2011 et l'exécution du contrat de gouvernance (voir S/2007/156, par. 9), le Gouvernement a élaboré en juin dernier avec les donateurs internationaux le Programme d'actions prioritaires (PAP). Ce programme, considéré comme une première étape vers un partenariat entre la communauté internationale et le Gouvernement dans lequel les parties seraient mutuellement responsables, inclut un ensemble de réformes et d'initiatives hautement prioritaires à mettre en œuvre sur une période de 18 mois. La recherche d'un financement suffisant pour ces activités demeure une priorité, d'autant que la Banque mondiale pourrait reclasser la RDC et la faire passer de son statut actuel de pays sortant d'un conflit, source d'une importante aide financière, au statut de bénéficiaire ordinaire d'un soutien de la part de l'association internationale de développement. Pour éviter que des problèmes de financement n'entravent la croissance, le Gouvernement s'est assuré le soutien financier de nouveaux partenaires, notamment dans les secteurs des transports et de l'infrastructure. Cela étant, la RDC et la communauté internationale devront absolument continuer à s'entendre sur les priorités en matière de réformes, notamment pour ce qui est de la viabilité du niveau d'endettement et de la bonne gouvernance.

10. N'ayant pas su informer le public de ses intentions ni des obstacles qu'il rencontre pour mettre en œuvre son programme, le Gouvernement du Premier Ministre Antoine Gizenga se heurte à des critiques de plus en plus violentes de la part des acteurs politiques, ainsi que de la société civile. Certains membres du parti progouvernemental de l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) votent parfois contre des programmes et politiques promus par le Gouvernement, comme ce fut le cas pour le budget de 2007. Le Premier Ministre ainsi que certains des principaux ministres de son gouvernement ont également été menacés de motions de censure.

III. Sécurité

11. Sauf dans l'est du pays, la situation en matière de sécurité est restée relativement stable pendant la période considérée. Dans l'est, la présence de groupes armés locaux et étrangers, ainsi que de membres de milices et d'autres combattants qui ne sont pas intégrés dans les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), demeure une source importante d'insécurité. Par ailleurs, les FARDC elles-mêmes, indisciplinées et mal encadrées, continuent de menacer la sécurité de la population, tout comme les anciens combattants démobilisés qui n'ont pas encore été réintégrés.

A. Nord-Kivu

12. Depuis mars, la situation s'est nettement dégradée dans le Nord-Kivu du fait de la multiplication des affrontements entre des éléments armés loyaux au commandant renégat Laurent Nkunda, d'une part, et des membres des FARDC, des groupes maï-maï et d'autres milices armées, dont les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), d'autre part. Ces heurts témoignent de l'échec du « mixage » en vertu duquel des éléments pro-Nkunda et progouvernementaux ont été rassemblés sous le commandement nominal des FARDC dans le Nord-Kivu sans avoir été pleinement intégrés dans les forces armées. Face à la montée des tensions, les autorités provinciales et locales se sont engagées à promouvoir la réconciliation. Le commandant Nkunda, toutefois, sous prétexte de protéger la minorité tutsie et agissant unilatéralement contre les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, a intensifié son ingérence dans la chaîne de commandement des brigades « mixtes ». Il a également continué à recruter et à appuyer une milice distincte, estimée à 5 000 hommes, et à mettre sur pied une administration civile parallèle, y compris des forces de police, dans les régions qu'il contrôle.

13. Le 11 mai, le Gouvernement a déclaré la fin du « mixage » et appelé au « brassage » de toutes les brigades mixtes, tout en déployant des FARDC supplémentaires dans le Nord-Kivu afin de libérer les brigades mixtes en vue du brassage préconisé. Les brigades mixtes ont commencé à se désintégrer et, le 27 août, les éléments dissidents ont commencé à attaquer les forces gouvernementales.

14. Pendant les combats qui ont suivi, la MONUC a cherché essentiellement à protéger les civils, notamment en déployant des bases opérationnelles mobiles et des patrouilles supplémentaires; en fournissant une assistance logistique et médicale aux FARDC; en bloquant l'accès des forces de Nkunda aux principales agglomérations, dont Goma et Sake; et en protégeant les zones de regroupement des minorités et des personnes déplacées. Le 6 septembre, à la suite de la désintégration initiale de la 15^e Brigade intégrée des FARDC face aux troupes de Nkunda avançant sur Sake, l'intervention de la MONUC a permis d'empêcher les dissidents de pénétrer dans la ville. La MONUC est ensuite intervenue pour obtenir la cessation des hostilités. Toutefois, de lourds combats ont repris le 8 octobre, Nkunda ayant dénoncé le cessez-le-feu informel conclu par l'entremise de la MONUC. Les escarmouches se sont poursuivies, les FARDC améliorant leurs positions. Le renforcement des effectifs et des approvisionnements des forces gouvernementales présentes dans le Nord-Kivu a conduit à l'encerclement des forces de Nkunda et à une réduction sensible des zones qu'elles contrôlent encore.

15. Compte tenu de la reddition spontanée d'un certain nombre de partisans de Nkunda, le Gouvernement a repoussé au 15 octobre la date butoir annoncée plus tôt ce mois-ci pour l'intégration des troupes de Nkunda dans le brassage. S'adressant à la presse, le Président Joseph Kabila a réitéré sa détermination à recourir à la force, le cas échéant, pour restaurer l'autorité de l'État. Il a souligné la volonté du Gouvernement de protéger les Tutsis et toutes les autres communautés congolaises, déclarant que seule une armée congolaise nationale et unifiée peut assumer une telle responsabilité. Il a ajouté que les Maï-Maï et d'autres milices étaient également tenues de participer au brassage et que son gouvernement avait présenté au Rwanda et à la MONUC un plan pour résoudre définitivement le problème posé par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

16. Le redéploiement tactique des FARDC dans le Nord-Kivu au cours de leurs opérations contre Nkunda a créé des zones d'insécurité exploitées par les FDLR, alliées avec les Patriotes maï-maï et avec le Front pour la libération du Nord-Kivu (FLNK). Les FDLR et les groupes affiliés ont attaqué les forces de Nkunda, compliquant encore la situation et obligeant des milliers de civils à fuir. Des affrontements qui ont eu lieu le 20 octobre à Bunagana entre des éléments obéissant au chef maï-maï, Kasereka Kabamba, et les forces de Nkunda ont obligé quelque 10 000 personnes à se réfugier en Ouganda. Dans le sillage de ces événements, le Président Kabila a demandé à Kasereka Kabamba de déposer les armes dans les 72 heures, le menaçant s'il n'obtempérait pas d'une action militaire. Le 27 octobre, dans une opération planifiée conjointement avec la MONUC, les FARDC ont encerclé Kasereka Kabamba, qui a fini par se rendre.

17. Au-delà de la crise humanitaire qu'ils ont précipitée, les combats du Nord-Kivu suscitent de graves préoccupations quant au respect des droits de l'homme. Le 8 septembre, la MONUC a confirmé des informations faisant état de 12 charniers situés près de Sake en des lieux précédemment tenus par Nkunda. Une enquête menée en collaboration avec les autorités judiciaires congolaises a révélé que ces charniers contenaient les dépouilles d'au moins 21 victimes, dont six avaient les mains liées derrière le dos. Les preuves ne manquent pas non plus que des enfants continuent à être recrutés par des groupes armés, ce dont témoigne, par exemple, l'incident survenu le 15 octobre dernier dans une école proche de Bunagana où les troupes de Nkunda ont tenté de recruter par la force quelque 210 élèves. Les enfants ont fui vers Rutshuru, où ils sont protégés par la MONUC.

18. Malgré le conflit en cours, plusieurs institutions provinciales vont voir le jour dans le Nord-Kivu. Le Gouverneur Julien Paluku a créé une cellule de réconciliation provinciale et le Comité interethnique de la province et divers acteurs politiques ou membres de la société civile s'emploient à promouvoir le dialogue sur le plan local. Le Gouvernement a également annoncé son intention de tenir une conférence sur les Kivus, ouverte à toutes les parties, afin de faciliter l'émergence d'un consensus définitif en faveur de la paix et de la réconciliation, mais aucune date n'a encore été fixée à cet effet.

B. Sud-Kivu

19. Dans le Sud-Kivu, le Gouvernement, avec l'appui de la MONUC, a intensifié ses opérations militaires contre les groupes armés encore actifs. De ce fait, le nombre d'incidents violents a nettement diminué, l'activité économique a repris, la situation s'est stabilisée et l'accès à l'aide humanitaire s'est amélioré. La MONUC et les FARDC ont établi des bases opérationnelles mobiles dans les régions de Kabare et de Walungu et intensifié les opérations de bouclage et de perquisition visant les « Rastas » dans les forêts de Ninja et de Mugaba. Le groupe armé a riposté, le 26 mai, en attaquant trois villages. Le bilan de l'opération est de 18 morts, 27 blessés et 18 personnes kidnappées parmi les civils. Une patrouille de la MONUC a par la suite empêché les auteurs de ces agressions de planifier une autre attaque. Plusieurs autres projets de ce type ont été déjoués.

20. En juillet, les FARDC ont encerclé un certain nombre de membres de milices dissidentes banyamulenge dans la région des Moyens-Plateaux. Deux chefs de milice, Michel Rukunda (Groupe de Moramvia) et le colonel Bisogo (Groupe des

47), ont refusé le brassage, fuyant avec quelque 200 combattants vers la forêt d'Itombwe. Ils continuent à tendre des embuscades aux FARDC. Le 14 septembre, le capitaine Yakutumba, chef de milice et farouche opposant des Banyamulenge, s'est rendu au Gouvernement sous l'effet de pressions militaires, 250 de ses combattants ayant fini par accepter le brassage. Malgré une légère amélioration sur le plan de la sécurité, la présence dans le Sud-Kivu d'importants effectifs appartenant aux FDLR ou à de petits groupes armés demeure une source de préoccupation.

C. Ituri

21. Alors que les tensions ethniques à propos de l'utilisation des terres persistent, la sécurité dans l'Ituri s'est améliorée. Le 7 avril, le chef militaire du Front nationaliste et intégrationniste (FNI), Peter Karim, et plusieurs de ses associés ont demandé à être intégrés dans les FARDC, à l'incitation du Gouvernement et sous la pression des FARDC et de la MONUC. Le 1^{er} juin, un accord a été conclu incorporant les milices des Forces de résistance patriotique d'Ituri (FRPI) et du Mouvement révolutionnaire congolais (MRC). Il a été suivi du lancement, le 5 août, d'un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion à l'intention des combattants du district de l'Ituri. Alors que les milices avaient inscrit quelque 4 665 noms pour ce programme, il semble que ce chiffre ait été volontairement exagéré. À l'issue du programme, quelque 1 851 combattants avaient été désarmés. Les combattants démobilisés sont censés participer à des programmes à forte intensité de main-d'œuvre visant à faciliter leur réinsertion dans leur communauté, organisés spécialement par le PNUD. Les éléments restants du FNI et des FRPI, qui se sont fractionnés en groupes plus restreints, seront incités par les FARDC, appuyées par la MONUC, à déposer les armes. Le 30 octobre, Peter Karim et Cobra Matata, chef du FNI, sont arrivés à Bunia. Ils devraient, avec Matthieu Ngudjolo, chef du MRC, participer à une formation assurée par les FARDC dans un autre district.

D. Katanga et Maniema

22. La situation dans certains districts des provinces de Maniema et Katanga, où la MONUC et les FARDC sont déployées, mais avec des effectifs réduits, nécessite une vigilance constante. Le 6 juillet, quelque 400 Maï Maï ont encerclé la résidence de l'administrateur territorial à Punia, dans la province de Maniema, manifestant leur colère face à la lenteur de l'application des programmes de DDR. Le 1^{er} août, un mouvement de protestation contre les Nations Unies organisé à l'occasion du retour de réfugiés banyamulenge à Moba, dans le nord-est du Katanga, a obligé à évacuer tous le personnel civil de l'ONU et le personnel associé. À Maniema, où plusieurs mouvements maï maï ont vu le jour, ainsi que dans le nord et le centre du Katanga, des milliers de combattants ne bénéficient encore d'aucun programme de DDR. La situation présente des risques pour la sécurité de la population et celle du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires, notamment dans les zones reculées où l'autorité de l'État ne se fait guère sentir et qui sont toujours difficiles d'accès.

E. Kinshasa

23. À Kinshasa, un face à face entre les FARDC et quelque 300 gardes assurant la sécurité personnelle du sénateur et ancien Vice-Président Jean-Pierre Bemba a déclenché deux journées d'affrontements intenses qui ont fait au moins 300 morts, parmi lesquels de nombreux civils, et causé des dégâts matériels considérables, notamment dans des ambassades et dans un bureau des Nations Unies. Alors même que le sénateur Bemba était officiellement accusé par le Gouvernement de haute trahison, il a été autorisé avec sa famille immédiate à quitter le pays le 11 avril pour bénéficier d'un traitement médical au titre d'un congé accordé par le Sénat. Les forces de sécurité ont arrêté plus de 200 personnes pendant et après l'affrontement, au mépris, bien souvent, des formes régulières. Les forces de sécurité ont continué à harceler les politiciens d'opposition et leurs partisans et ont mis à sac le siège du parti MLC du sénateur Bemba ainsi que ses stations de radio et de télévision. Si le sénateur Bemba n'est pas encore revenu dans le pays, ce serait, dit-on, parce qu'il craint pour sa sécurité et à cause des charges qui pèsent contre lui.

IV. Faits survenus au niveau régional

24. Le 3 août, après l'incursion présumée dans les eaux congolaises d'une barge de prospection pétrolière ougandaise sur le lac Albert, un échange de tirs entre les FARDC et les forces ougandaises a provoqué la mort d'un soldat des FARDC et d'un citoyen britannique travaillant pour la compagnie pétrolière. Le 24 septembre, à l'occasion d'un incident sans rapport avec le précédent, les forces ougandaises ont ouvert le feu sur une embarcation transportant 42 civils congolais et 2 membres des FARDC sur le lac Albert. Cet incident a provoqué la mort de six civils et neuf autres personnes ont été blessés, dont un membre des FARDC. Le 9 octobre, après des pourparlers concernant le tracé de la frontière, les deux pays sont convenus d'établir des commissions conjointes sur les questions militaires et économiques et sur la sécurité. Une autre commission devrait suivre les activités pétrolières le long de la frontière.

25. Pendant la période considérée, le Burundi, l'Ouganda, la RDC et le Rwanda ont manifesté l'intention de renforcer la collaboration régionale, ce qui a donné lieu à une série de réunions de la Commission mixte tripartite plus un et à un certain nombre de réunions bilatérales entre chefs d'État, ministres et chefs de la défense, sans compter le travail des groupes sous-régionaux et régionaux établis au titre du Pacte pour la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. Le 17 avril, la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) a été réactivée et les deux chambres du Parlement ont adopté le Pacte pour la région des Grands Lacs qui est maintenant entre les mains de la présidence.

26. Le 30 juillet, le Président Kabila et le Président angolais José Eduardo dos Santos ont signé un accord sur la prospection et l'exploitation conjointes des ressources pétrolières situées dans les eaux maritimes entre les deux pays. Le 22 septembre, l'Assemblée nationale de la RDC a approuvé à une forte majorité cet accord.

27. Le 2 septembre, les Ministres des affaires étrangères de la RDC et du Rwanda ont débattu à Kinshasa des tensions dans le Nord-Kivu et de la présence des FDLR dans les deux provinces. Ils sont convenus de réactiver le Mécanisme de vérification

conjointe, ont décidé que l'Union africaine et la MONUC devraient être invitées à appuyer un secrétariat à Goma et ont demandé que la MONUC intensifie la surveillance des frontières. Une réunion de l'Équipe de vérification conjointe prévue pour le 15 octobre n'a pas eu lieu, le Rwanda ayant rappelé sa délégation.

28. Le 8 septembre, lors d'une réunion tenue en République-Unie de Tanzanie, les Présidents de la RDC et de l'Ouganda sont convenus de retirer leurs troupes de leur frontière commune, de renforcer leur coopération bilatérale dans plusieurs domaines, dont l'exploitation des ressources naturelles du lac Albert et des alentours, et d'éliminer les forces négatives opérant à partir de leurs territoires. Les chefs d'état-major des deux pays ont également eu des entretiens bilatéraux.

29. Pendant la période considérée, la Commission mixte tripartite plus un s'est réunie quatre fois sous l'égide des États-Unis, la MONUC assistant aux réunions en tant qu'observatrice. Le 18 avril, le groupe est parvenu à un accord sur une action commune pour remédier aux causes profondes du conflit dans la région des Grands Lacs. Le 28 août, les chefs de la défense se sont réunis pour débattre des stratégies possibles face aux FDLR. Ces stratégies ont par la suite été examinées, en même temps que des directives concernant le suivi de leur exécution, à une réunion ministérielle tenue à Kampala le 17 septembre. Les chefs de la défense ont également décidé que le Gouvernement de la RDC devrait élaborer un schéma opérationnel détaillé en vue d'éventuelles actions militaires contre les FDLR, qui seraient menées conjointement avec la MONUC et éventuellement avec le soutien supplémentaire d'autres pays. Le Gouvernement s'est engagé à soumettre un tel plan à la prochaine réunion ministérielle tripartite prévue pour janvier 2008.

30. Une cellule de planification conjointe récemment créée s'est réunie à Kisangani le 20 septembre 2007, tandis que le Mécanisme de vérification conjointe établi par la RDC et le Rwanda, reconstitué, est réuni au niveau vice-ministériel à Goma, le 21 septembre. À une réunion tenue le 1^{er} octobre, les chefs de la défense de la Commission tripartite plus un ont approuvé la structure, l'organisation et les procédures opérationnelles de la Cellule de planification conjointe et ont débattu de mécanismes de vérification conjointe et d'autres procédures applicables en cas d'incidents transfrontières.

V. Réforme du secteur de la sécurité

31. Pendant la période considérée, d'importantes mesures ont été prises pour réformer le secteur de la sécurité. En juillet, à l'occasion de la première réunion du Groupe de contact tenue sous sa présidence, le Gouvernement a mis l'accent sur la réforme du secteur de la défense, fixant une date butoir rapprochée pour la restructuration du siège et la formation d'une force de réaction rapide destinée à remplacer progressivement la MONUC au cours des deux prochaines années. Un plan préliminaire pour le développement à plus long terme des forces militaires, aériennes et navales a également été examiné. Le Groupe de contact a approuvé la tenue d'une table ronde qui examinerait une feuille de route pour la réforme des trois secteurs – défense, police et justice – et le soutien international nécessaire à cet effet. La réunion était initialement prévue pour début octobre, mais a dû être reportée.

32. En ce qui concerne le secteur militaire, la MONUC et d'autres experts internationaux participent, à la demande du Ministère de la défense, aux sous-

commissions sur la gestion en général, la gestion des forces, les ressources humaines, l'administration et les relations entre les forces armées et la nation. Ces sous-commissions identifieront des programmes spécifiques pour lesquels un soutien multilatéral ou bilatéral pourrait être proposé à la table ronde.

33. Le 2 juillet, la MONUC a lancé son programme de formation à court terme destiné à 33 bataillons (11 brigades), comme demandé dans la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité. Ce programme de trois mois est axé sur la discipline et le code de conduite, ainsi que sur le renforcement de la capacité et de la cohésion opérationnelles. Les droits de l'homme, la protection de l'enfant, le droit international humanitaire et la prévention des violences sexuelles et sexistes figurent aussi au programme. Au total, 3 750 membres des FARDC ont bénéficié de cette formation, dont 1 500 au titre du programme pilote et 2 250 au premier cycle. Deux équipes supplémentaires de la MONUC chargées de la formation sont actuellement déployées pour accélérer le déroulement du programme et faire en sorte qu'il soit terminé en septembre 2009.

34. Quelque 60 000 membres de la Police nationale congolaise (PNC), dont 2 345 femmes, ont reçu une formation limitée. Dans l'ensemble, pendant la période considérée, la formation des membres de la police a plutôt régressé, en l'absence d'un financement suffisant de la part des donateurs. En ce qui concerne la réforme de la police, le Premier Ministre Gizenga a signé un décret instituant le Comité de suivi de la réforme de la police nationale. Une commission interministérielle a également commencé à rédiger une loi organique sur la police nationale.

35. Les Ministres de la défense et de la justice ont pris quelques mesures pour remédier à l'impunité qui est encore la règle dans les cas de délinquance violente et de corruption, en attendant des réformes à plus long terme. La MONUC forme des magistrats et des avocats militaires et donne des conseils concernant la réforme des codes de justice militaire. Elle appuie également les ministères chargés d'élaborer des stratégies propres à améliorer la justice militaire et civile ainsi que le système pénitentiaire. Elle aide, en particulier, le Ministère de la justice à mettre au point un cadre stratégique pour la réforme de la justice, ainsi qu'un plan de développement stratégique du système pénitentiaire et une législation pénitentiaire. Ces stratégies devraient être intégrées dans un programme global de réforme du secteur de la sécurité qui sera examiné à la prochaine table ronde sur cette réforme.

VI. Désarmement, démobilisation et réintégration

36. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) des combattants congolais appartenant à divers groupes armés et le règlement définitif du problème posé par la présence sur le sol congolais de combattants étrangers, notamment de membres des FDLR, de l'Alliance des forces démocratiques/Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF/NALU) et de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), sont les deux préalables indispensables à l'instauration d'un environnement stable et à la réduction progressive, puis au départ de la MONUC. À ce jour, le programme national de DDR a touché 165 687 anciens combattants, dont 62 229 ont été intégrés dans les FARDC, tandis que 102 758, démobilisés, ont eu droit à des dédommagements. Sur un total de 18 500 combattants étrangers, environ 15 300, appartenant pour la plupart aux FDLR, ont été rapatriés.

37. Même si des progrès considérables ont été accomplis, plusieurs défis majeurs restent à surmonter. Ainsi, 54 697 seulement des anciens combattants congolais ayant participé au programme de DDR bénéficieront de projets de réintégration à plus long terme. Ceux qui sont exclus de ces projets ont tendance à provoquer des troubles souvent violents, un peu partout dans le pays. En outre, quelque 78 096 combattants congolais remplissant les conditions requises attendent de bénéficier du programme national de DDR. Enfin, 19 400 combattants supplémentaires, surtout des Maï Maï et d'autres éléments qui n'ont pas signé l'Accord global inclusif de 2002 sur la transition en RDC, ne sont pas concernés par le programme national.

VII. Situation humanitaire

38. Dans l'ensemble, la situation humanitaire s'est améliorée dans de nombreuses provinces, plus d'un million de personnes déplacées étant retournées dans leur foyer depuis le début de 2006. Toutefois, dans l'est du pays, notamment dans les Kivu, la situation demeure extrêmement préoccupante. La RDC compte désormais 1,2 million de personnes déplacées, dont la plupart se trouvent dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Dans le Nord-Kivu, entre décembre 2006 et octobre 2007, quelque 371 550 personnes auraient été déplacées. Les combats dans le Nord-Kivu ont aussi entraîné des déplacements de réfugiés qui ont fui la RDC pour s'installer en Ouganda. Les organisations humanitaires présentes dans la région sont dépassées par les événements. Seulement 56 % des 686 millions de dollars demandés pour le Plan d'action humanitaire de 2007 pour la RDC ont été reçus et des ressources ont dû être mobilisées par l'intermédiaire du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. L'accès des agents humanitaires aux populations dans le besoin est souvent entravé par l'insécurité, le mauvais état des infrastructures, de même que par les groupes armés et les forces de sécurité nationales.

VIII. Droits de l'homme et protection de l'enfance

39. La situation en matière de droits de l'homme, notamment l'impunité au sein des services de sécurité, reste très préoccupante. Les allégations d'exécution sommaire, de viol, de torture et de traitement cruel, inhumain et dégradant de la part de membres des FARDC et de la Police nationale congolaise sont de plus en plus nombreuses. Les services de renseignements civils et militaires, les Services spéciaux de la Police nationale à Kinshasa et la Garde républicaine ont également été impliqués dans des crimes à motivation politique, notamment l'intimidation de membres de l'opposition, de journalistes et des militants des droits de l'homme. Au cours de la période considérée, des crimes particulièrement odieux, tels que des exécutions sommaires et le recrutement d'enfants soldats, ont été commis dans le Nord-Kivu par les forces dissidentes de Nkunda.

40. Le viol et d'autres formes de sévices sexuels restent monnaie courante et rares sont les auteurs de ces actes qui sont traduits en justice. Nombre des personnes accusées sont libérées sous caution et manquent de comparaître par la suite. Les condamnés n'écopent souvent que de peines très légères et ont parfois la possibilité d'échapper à la prison. Les chefs de police et les chefs militaires, ainsi que les autorités locales, continuent d'encourager les familles des victimes de viol à rechercher un règlement en dehors des tribunaux.

41. Le 18 octobre, le Gouvernement a livré Germain Katanga à la Cour pénale internationale. M. Katanga a été mis en examen et fait l'objet de trois chefs d'inculpation pour crimes contre l'humanité et de six chefs d'inculpation pour crimes de guerre. Treize officiers des FARDC qui étaient responsables d'exécutions, de viols et de pillages systématiques en Ituri entre août et novembre 2006 ont été condamnés à la prison à vie. Autrement, il n'y a guère eu de progrès en matière de lutte contre l'impunité. Aucun des graves incidents survenus dans le Bas-Congo ou au cours des événements de Kinshasa n'a fait l'objet d'une enquête approfondie ni de poursuite des auteurs devant les tribunaux. L'administration de la justice civile et militaire souffre toujours de la corruption et d'un manque cruel de ressources. Les autorités politiques et militaires continuent de s'ingérer dans les affaires à grand retentissement, notamment les verdicts prononcés lors du procès des suspects du meurtre du journaliste de Radio Okapi, Serge Maheshe.

42. Au cours de la visite qu'elle a effectuée en mai, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Louise Arbour, a encouragé le Gouvernement à mettre en place un système de vérification pour faire en sorte que les auteurs de violation des droits de l'homme soient exclus des institutions de l'État, notamment des services de sécurité. Avec l'approbation du Président Kabila, elle a également lancé un inventaire des graves violations des droits de l'homme commises en RDC entre 1993 et 2003, dont les résultats sont destinés à aider le Gouvernement à élaborer une stratégie de justice transitionnelle pour le pays. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUD et la MONUC s'emploient à mobiliser les fonds nécessaires et à achever d'autres préparatifs en vue de la réalisation de l'inventaire.

43. Les violences sexuelles et sexistes restent endémiques dans l'ensemble de la RDC, les membres des services de sécurité étant au nombre des pires auteurs de ces actes. Toutes les séances de formation organisées par la MONUC à l'intention des FARDC traitent donc des causes et conséquences des violences sexuelles et comportent une initiation au droit international humanitaire, y compris les droits des femmes. La MONUC sensibilise également les magistrats militaires aux lois ayant trait aux violences sexuelles, adoptées et promulguées en 2006 mais rarement appliquées. Elle collabore avec les donateurs et les Ministères de la défense et de la justice pour exécuter un programme de vulgarisation et de formation d'un an destiné à promouvoir l'application de la nouvelle législation.

44. En mai, la MONUC et la Commission européenne ont lancé un projet visant à renforcer les capacités de la société civile en matière de protection des militants des droits de l'homme, des victimes et des témoins. Le Gouvernement a élaboré une nouvelle loi de protection de l'enfance qui sera soumise à la session en cours de l'Assemblée générale et la MONUC a lancé une campagne de six mois destinée à renforcer le rôle de la Police nationale en matière de protection des enfants.

IX. Élections locales

45. Comme je l'ai indiqué précédemment, le Premier Ministre, M. Gizenga, m'a adressé le 1^{er} mars une communication dans laquelle il demandait l'assistance technique et logistique de l'ONU en vue de l'organisation des élections locales prévues en RDC. Il a également demandé que l'ONU coordonne toute l'assistance internationale pour ces élections. Dans sa résolution 1756 (2007), le Conseil de

sécurité a constaté que ces élections étaient un facteur essentiel pour le rétablissement à long terme de la paix et de la stabilité, la réconciliation nationale et l'instauration d'un état de droit en République démocratique du Congo. Il a autorisé la MONUC à fournir une assistance préliminaire aux autorités congolaises, en vue de l'organisation, de la préparation et de la tenue des élections locales, y compris par la fourniture de conseils, d'une assistance technique et d'un soutien logistique. Les élections locales constituent la partie ultime et cruciale du cycle électoral prévu dans l'Accord global et inclusif de 2002.

46. Après avoir examiné la possibilité d'organiser des élections locales dans différents groupes de provinces sur une période de plusieurs mois, le Gouvernement a opté pour l'organisation simultanée des élections le même jour dans l'ensemble du pays au second semestre de 2008. Afin de mettre en place le cadre nécessaire pour respecter ce calendrier, le Conseil des ministres a adopté la loi organique sur la Commission électorale nationale indépendante (CENI) qui a été transmise à l'Assemblée nationale le 12 juin. Le 27 août, la Cour suprême a réaffirmé que la Commission électorale indépendante de la période de transition continuerait de jouer son rôle et d'exercer son autorité jusqu'à ce que la nouvelle commission soit mise en place. En outre, le projet de loi sur la décentralisation, dont l'Assemblée nationale est actuellement saisie, confirmera notamment les limites territoriales des districts électoraux.

47. Le 15 octobre, une délégation commune du Ministère de l'intérieur, de la Commission électorale indépendante, du PNUD et de la MONUC a entamé une série de visites dans les capitales provinciales afin d'informer les autorités locales et les responsables électoraux des préparatifs pour les élections de 2008. Les femmes ayant été faiblement représentées à l'issue des élections de l'année dernière, la MONUC et les partenaires des Nations Unies prennent des mesures visant à améliorer les campagnes d'éducation des électeurs et de sensibilisation des femmes au processus électoral. Un projet de loi sur la parité des sexes, qui est actuellement à l'examen au Conseil des ministres, offre également des perspectives d'amélioration des résultats pour les femmes à l'issue des élections locales.

48. Les élections locales feront intervenir à peu près le même nombre d'électeurs que les élections nationales ainsi que le même nombre de bureaux de vote mais elles seront beaucoup plus complexes. Quelque 200 000 candidats devraient se présenter dans plus de 6 000 circonscriptions contre 13 000 candidats dans 169 circonscriptions qui s'étaient présentés aux élections nationales. Pour faire face à la situation, la Commission électorale indépendante devra élargir considérablement sa structure sur le terrain. À cet égard, le Gouvernement s'est engagé à accroître le financement de la Commission dont la capacité de planification est également renforcée par l'assistance que la MONUC continue d'apporter et le lancement, le 1^{er} mai, d'un projet de renforcement des capacités institutionnelles que le PNUD exécutera sur une période de cinq ans.

49. Compte tenu de la superficie du pays et de l'absence de transport de surface, le Gouvernement et les autorités électorales auront besoin d'un appui considérable de la MONUC, notamment sous la forme d'une aide logistique et de conseils techniques, à une échelle similaire à celui fourni à l'occasion des élections électorales. Cet appui comprend notamment le transport du matériel électoral de Kinshasa et de 15 centres vers quelque 210 sites à travers tout le pays, aucune entité nationale n'étant en mesure de s'acquitter de cette tâche.

50. Le budget des élections locales, à l'exclusion de l'appui additionnel de la MONUC et des dépenses de sécurité, est actuellement estimé à 117,8 millions de dollars. Le Gouvernement a accepté de prendre en charge le coût du personnel et des agents électoraux ainsi que les dépenses de fonctionnement de la Commission électorale indépendante. Il est demandé aux donateurs de fournir quelque 92,4 millions de dollars pour couvrir toutes les autres dépenses. Le coût de l'appui additionnel de la MONUC se situe, selon les estimations actuelles, entre 80 et 100 millions de dollars. Comme je l'ai indiqué dans la lettre datée du 11 octobre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité, il importe que le Conseil autorise rapidement la MONUC à apporter pleinement son appui à une échelle similaire à celui fourni à l'occasion des élections électorales afin de permettre aux autorités congolaises de prendre d'importantes décisions et de donner à la Mission suffisamment de temps pour procéder aux préparatifs.

X. Code de conduite et discipline

51. Mon Représentant spécial en République démocratique du Congo continue d'accorder la priorité absolue à la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels ainsi que d'autres types d'inconduite de la part du personnel de la MONUC, et prend à cet égard de sévères mesures de prévention. Au cours du premier semestre de 2007, près de 10 000 membres du personnel de la Mission ont suivi une formation, notamment un nouveau programme organisé spécialement à l'intention du personnel civil recruté sur le plan international et sur le plan local. Sept missions d'évaluation ont été dépêchées dans les diverses parties de la RDC où est déployé le personnel de la MONUC, et il est procédé à des analyses mensuelle, trimestrielle et semestrielle de toutes les affaires.

52. Au cours de la période considérée, la Mission a recommandé le rapatriement pour des raisons disciplinaires de 11 membres de la composante militaire et de la composante de police, à la suite d'allégations d'exploitation et de sévices sexuels dont le bien fondé a été prouvé, ou de violations des mesures de prévention. Depuis la création début 2005 du Bureau chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels le rapatriement de 52 personnes au total a été recommandé.

XI. Orientation future de la Mission

53. En consultation étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MONUC a élaboré un concept des opérations pour appliquer son mandat au titre de la résolution 1756 (2007), y compris des critères ainsi qu'un calendrier indicatif en vue d'un retrait progressif de la Mission. Pour aider la MONUC à procéder à sa planification stratégique, une mission d'évaluation technique conduite par le Département des opérations de maintien de la paix, qui était composée de représentants du Département de l'appui aux missions, du Département des affaires politiques, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du Département de la sûreté et de la sécurité et du PNUD, s'est rendue en RDC du 9 au 20 juillet. Elle s'est entretenue avec la direction de la MONUC et les autorités congolaises, dont les Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale et les chefs des groupes parlementaires, le Ministre de la défense, le Président de la Commission électorale indépendante et des représentants

de la société civile. Elle s'est également entretenue avec des représentants du corps diplomatique en poste à Kinshasa ainsi qu'avec des représentants de la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en RDC, de la Mission de police de l'Union européenne à Kinshasa en ce qui concerne l'Unité de police intégrée et de la Commission européenne; l'équipe de pays des Nations Unies et des représentants du Comité international de la Croix-Rouge et d'organisations non gouvernementales humanitaires internationales. Les membres de la mission technique d'évaluation se sont rendus dans les bureaux de la MONUC sur le terrain et ont rendu visite aux contingents basés à Kisangani et à Bukavu. Le Département de l'information a effectué en août une mission séparée en vue d'évaluer le programme d'information et de communication de la MONUC. Le présent rapport tient compte des conclusions et recommandations issues de ces missions d'évaluation.

54. Sur la base de son mandat actuel, la MONUC axera son action sur l'Ituri, les Kivus, et le Nord-Katanga où elle continuera de se concentrer sur la protection de la population civile et les activités humanitaires. Elle aidera également les FARDC à formuler et mener des opérations visant à stabiliser ces zones et à démanteler les groupes armés illégaux, ce qui permettra à l'armée et à la police congolaises d'assumer pleinement la responsabilité du maintien de la sécurité et de la protection de la population, et au Gouvernement de restaurer son autorité dans la région. Dans les limites de son mandat et de ses capacités, et comme le lui a demandé le Gouvernement de la RDC, la MONUC apportera aussi son appui, aux initiatives de stabilisation régionale et de renforcement de la confiance au niveau régional, notamment aux mécanismes de vérification communs ou à la multiplication des patrouilles dont il a été convenu sur le plan bilatéral ou dans le cadre d'échanges multilatéraux.

55. La MONUC continuera de conseiller et d'aider le Gouvernement et la Commission électorale indépendante à préparer les élections locales. En outre, la composante militaire et la composante de police seront prêtes à aider, selon les besoins, les autorités congolaises à créer un climat sûr et pacifique pour les élections. La Mission fournira aussi des conseillers électoraux additionnels et une aide logistique directe pour la conduite effective des élections locales, dans les limites autorisées par le Conseil de sécurité et sous réserve que les ressources supplémentaires nécessaires soient disponibles.

56. Tout en concentrant son attention sur la sécurité dans l'est du pays, la MONUC déploiera du personnel de police et du personnel militaire dans toutes les provinces afin de développer les capacités de la Police nationale congolaise et des organismes connexes de maintien de l'ordre, d'appuyer le renforcement des institutions démocratiques et de l'état de droit, et d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, de manière à contribuer à mettre fin à l'impunité. Elle donnera également des conseils sur le renforcement des capacités des systèmes judiciaire et pénitentiaire, l'accent étant mis sur le système de justice militaire. On commencera à prendre des dispositions en vue de planifier le transfert à l'équipe de pays des Nations Unies des activités de renforcement des capacités à plus long terme – en particulier de la police et du système judiciaire – qui ne peuvent pas être achevées avant la fin de la durée prévue de la Mission. À cet égard, la MONUC jouera un rôle moteur et servira d'intermédiaire pour encourager d'autres partenaires à appuyer l'action à long terme dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité.

57. La composante information de la MONUC continuera d'adapter et de mettre en œuvre une stratégie de la communication afin de compléter les autres actions menées par la Mission et ses partenaires pour faire face à la situation dans les Kivus. Le plan général d'information et de communication de la Mission sera également axé sur les activités visant à préparer la population pour les élections locales. Il examinera les possibilités d'aider les institutions gouvernementales et le Parlement à renforcer leurs capacités en matière de communication et de contribuer au développement et à la rationalisation des médias locaux. Par l'intermédiaire du partenariat de la Mission avec la Fondation Hirondelle, Radio Okapi restera un élément clef de l'action de la MONUC dans le domaine de l'information.

XII. Critères et retrait de la MONUC

58. Pour donner suite à la demande du Conseil de sécurité d'établir des critères ainsi qu'un calendrier indicatif en vue d'un retrait progressif de la Mission, la mission d'évaluation technique a cherché à recueillir les vues de ses interlocuteurs congolais et internationaux et de l'équipe de pays des Nations Unies. À l'issue des consultations, il s'est dégagé un consensus selon lequel tout plan de réduction des effectifs de la Mission et en définitive de son retrait devrait se fonder sur plusieurs conditions préalables fondamentales, à savoir les suivantes : a) les groupes armés congolais et étrangers seraient désarmés et démobilisés ou rapatriés au point de ne plus constituer une menace importante pour la paix et la stabilité en RDC et pour les pays voisins, notamment dans l'est; b) les FARDC et la Police nationale congolaise parviendraient à des niveaux de capacité qui leur permettraient d'assumer la responsabilité du maintien de la sécurité dans le pays, y compris les fonctions actuellement assurées par la MONUC; et c) la MONUC resterait déployée avec ses effectifs actuels au moins jusqu'à la fin des élections locales. En plus de ces conditions opérationnelles préalables, des critères ont été définis pour mesurer les progrès accomplis par le pays dans le sens de la réalisation de deux objectifs fondamentaux traduisant les priorités centrales énoncées dans la résolution 1756 (2007), à savoir a) l'instauration d'un environnement stable en matière de sécurité dans l'ensemble du pays et b) la consolidation des institutions démocratiques.

59. S'agissant de l'instauration d'un environnement stable en matière de sécurité, les progrès dans ce sens seraient mesurés par la réalisation de critères généraux tels que a) la stabilisation des zones sensibles, en particulier dans l'est; b) l'achèvement du désarmement et de la démobilisation des ex-combattants et le désarmement ou le rapatriement des groupes armés étrangers; c) le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire de la RDC; et d) la réforme du secteur de la sécurité, y compris la création de forces armées nationales respectueuses des droits de l'homme et de l'état de droit, ayant la capacité opérationnelle de défendre les institutions constitutionnelles et le peuple de la RDC; la mise en place d'une police nationale unifiée chargée de la sécurité publique et capable de protéger la population et les biens privés tout en maintenant l'ordre public et en respectant les droits de l'homme; et la création d'un système judiciaire indépendant pleinement opérationnel.

60. S'agissant de la consolidation des institutions démocratiques, les critères généraux ci-après ont été définis : a) adoption des lois essentielles et création des institutions clefs de l'État aux niveaux national, provincial et local, et progrès dans

le sens de la décentralisation; et b) organisation d'élections locales crédibles menée à bien.

61. La MONUC, en consultation avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes développera ces critères généraux et préparera un tableau dans lequel seront énoncés des indicateurs mesurables, autant que possible, qui seront inclus dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité. Il conviendrait de souligner qu'étant donné l'ampleur des problèmes auxquels fait face la RDC, la réalisation de ces critères généraux, ainsi que de certains des indicateurs spécifiques, dépasse les capacités et le mandat de la MONUC à elle seule. Il est peu probable que les critères fondamentaux eux-mêmes soient réalisés durant la durée prévue de la Mission. Les progrès exigeront l'appui soutenu de nombreux acteurs, notamment du Gouvernement et de ses partenaires bilatéraux, des États voisins et de l'ensemble de la communauté internationale. Si le Conseil de sécurité entérine ces critères généraux pour la République démocratique du Congo, j'envisage d'inclure dans mes prochains rapports au Conseil une évaluation des progrès accomplis et des indicateurs utilisés pour mesurer ces progrès.

XIII. Aspects financiers

62. Par sa résolution 61/281 du 29 juin 2007, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 1 112 739 500 dollars, soit 92 728 292 dollars par mois, pour le fonctionnement de la MONUC au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MONUC au-delà du 31 décembre 2007, le coût du fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2008 serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

63. Au 31 juillet, les contributions mises en recouvrement et non acquittées au compte spécial de la MONUC s'élevaient à 683,7 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le total des contributions mises en recouvrement et non acquittées s'élevait à cette date à 2 797 600 000 dollars.

64. Au 31 août, le montant total des sommes dues aux pays ayant fourni des contingents et des unités de police constituées s'élevait 84 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel leur appartenant a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mai.

XIV. Observations et recommandations

65. Depuis mon dernier rapport, le Gouvernement a témoigné d'une ferme détermination à exercer ses responsabilités souveraines dans l'ensemble du pays, a noué le dialogue avec les pays voisins, travaillé en étroite collaboration avec la communauté internationale pour faire avancer la planification en vue du relèvement et du développement économique, fait les premiers pas dans le sens de la réforme du secteur de la sécurité, pris des mesures en vue de l'adoption de lois fondamentales et s'est engagé résolument à assurer la décentralisation et la tenue rapide d'élections locales. Le Parlement doit également être félicité pour l'assiduité avec laquelle il a assumé collectivement ses responsabilités. L'émergence de gouvernements provinciaux exerçant leurs prérogatives, comme prévu par la Constitution, est également une évolution positive dont il convient de se féliciter, une

décentralisation efficace étant un élément essentiel pour la bonne gouvernance, la stabilité et la croissance d'un pays aussi étendu que la RDC.

66. Malgré cette évolution positive, les perspectives d'avenir continuent d'être assombries par les graves problèmes de sécurité qui se posent de longue date dans l'est de la RDC. L'état de droit et le respect des droits de l'homme, en particulier par les services de sécurité, doivent être renforcés. Ces problèmes exigent que la MONUC maintienne de fortes capacités dans l'est de la RDC et qu'une présence continue de la police et des structures politiques et civiles ainsi que des mécanismes de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme soit maintenue dans l'ensemble du pays. Je recommande en conséquence que le mandat de la Mission soit prorogé pour une période d'un an, et qu'elle maintienne le complément actuel des effectifs de son personnel militaire et de sa composante de police ainsi que de son personnel civil au moins jusqu'à la fin des élections locales. Le retrait progressif pourrait alors commencer, sous réserve des progrès qui auront été accomplis dans le sens de la réalisation des critères énoncés dans le présent rapport, y compris le bon déroulement des élections locales, et surtout des mesures prises pour assurer la sécurité de la population.

67. La crise dans les Kivus est pluridimensionnelle et exige une solution globale, y compris la fin des affrontements, le désarmement et la démobilisation des milices ou leur intégration dans les forces armées, ainsi que le rétablissement de l'autorité de l'État et la restauration de l'état de droit. Des mesures s'imposent d'urgence pour résoudre les problèmes que pose la présence de groupes armés étrangers sur le sol congolais, en particulier des Forces démocratiques de libération du Rwanda, l'élément le plus déstabilisant. Une solution purement militaire à ce problème n'est ni souhaitable ni viable. Pour faire face au problème des groupes armés étrangers, la RDC et les autres États de la région, appuyés par la communauté internationale, devront adopter une approche commune et collaborer étroitement. À cet égard, je suis encouragé par les réunions bilatérales tenues récemment par de hauts représentant des gouvernements concernés et leurs contacts par l'intermédiaire de mécanismes multilatéraux et régionaux.

68. Le conflit dans l'est de la RDC ne peut être séparé de ses aspects régionaux. Je me félicite que, au cours de la période considérée, un dialogue s'instaure de plus en plus entre les pays des Grands Lacs, tant sur le plan bilatéral que par l'intermédiaire de mécanismes tels que le Pacte pour la région des Grands Lacs et la Commission tripartite plus un. Tous les gouvernements doivent prendre des mesures de suivi concrètes en vue d'appuyer l'amélioration des relations régionales, en particulier mais pas exclusivement en matière de sécurité, et témoigner ainsi publiquement de leur détermination à œuvrer de concert au règlement des problèmes transfrontaliers.

69. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que les problèmes que posent les activités de Nkunda et de ses milices, des FDLR et des autres groupes armés étrangers et congolais sont inextricablement liés et doivent être abordés simultanément selon une approche qui associe tous les principaux acteurs, tant à l'intérieur de la RDC que dans la région des Grands Lacs. C'est la raison pour laquelle j'ai chargé le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, d'entreprendre le 1^{er} novembre une mission spéciale dans la région pour s'entretenir avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les dirigeants de la région, ainsi qu'avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Gouvernement, afin de trouver des moyens de résoudre la crise actuelle et de

remédier à ses causes profondes. M. Menkerios se concerta étroitement avec mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et d'autres partenaires internationaux qui mènent actuellement des initiatives dans ce sens.

70. La protection des civils de toutes les collectivités est un élément essentiel du règlement de la crise dans l'est de la RDC. La MONUC continuera de concentrer ses efforts sur le mandat qui lui a été confié à cet égard et de collaborer étroitement à cette fin avec le Gouvernement et les forces de sécurité congolaises.

71. Pour permettre à l'armée, à la police et aux services judiciaires et pénitentiaires de s'acquitter pleinement de leurs responsabilités lorsque la MONUC commencera à réduire sa présence, il importe de procéder à la réforme du secteur de la sécurité. Un tel programme doit traduire une unité de vision des protagonistes congolais ainsi que de la RDC et de ses partenaires internationaux. Il devrait aboutir à la mise en place rapide d'une capacité opérationnelle pour les tâches militaires essentielles, ainsi qu'à des progrès constants en matière de réforme de la police et du système judiciaire. Les progrès dans la réforme du secteur de la sécurité constituent un facteur essentiel pour la stratégie de sortie de la MONUC et exigeront une action résolue des acteurs nationaux et internationaux. J'engage le Gouvernement et ses partenaires internationaux à saisir l'occasion que présente la table ronde prévue sur la réforme du secteur de la sécurité pour élaborer sans plus tarder un plan détaillé et cohérent.

72. La lutte contre l'impunité dans les services de sécurité renforcera davantage l'efficacité de ces services en leur permettant de gagner la confiance et l'appui de la population. J'invite donc le Gouvernement à tirer parti de l'aide et des conseils offerts par la communauté internationale, y compris la MONUC, et de redoubler d'efforts pour amener les membres des services de sécurité qui se rendent coupables de violations des droits de l'homme et d'autres crimes à répondre de leurs actes.

73. Si des pressions crédibles sont essentielles pour résoudre le problème des groupes armés qui se trouvent encore dans l'est du pays, l'expérience en Ituri a montré que s'il s'écoule trop de temps entre le moment de la démobilisation et celui de la réintégration, souvent pour des raisons financières, c'est toute l'opération qui risque d'être compromise, avec de graves conséquences pour la sécurité. La mobilisation rapide de ressources suffisantes auprès des donateurs est primordiale pour assurer la réintégration des combattants démobilisés. À cet égard, je nourris l'espoir que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les responsables du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion parviendront rapidement à un accord sur les conditions de la reprise des activités du Programme en RDC. L'insuffisance des programmes de réintégration et les mécontentements qu'elle suscite ont été aussi une cause principale de troubles dans l'ensemble du pays. Je voudrais donc proposer qu'il soit procédé à un examen général des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration afin de tirer parti des enseignements tirés de l'expérience et de déterminer comment faire en sorte que les ex-combattants puissent bénéficier sans tarder des programmes de réintégration.

74. Pour que la paix et la sécurité soient durables, il faut aussi que les communautés soient plus sûres et vivent en harmonie les unes avec les autres. À cet égard, une plus grande attention doit être accordée à la réintégration à plus long terme, y compris à l'augmentation des avantages dont bénéficient les communautés d'accueil. Les programmes de désarmement communautaires, que le PNUD est sur

le point de lancer, doivent être bien financés afin de réduire le nombre des armes se trouvant entre les mains de la population.

75. La décision du Gouvernement de tenir des élections locales en 2008 constitue un grand pas vers la consolidation des progrès sensibles déjà accomplis en matière d'établissement de la démocratie. Des progrès encourageants ont été faits en ce qui concerne l'adoption de lois sur le statut de l'opposition et le financement des partis politiques. J'exhorte les dirigeants politiques à tous les niveaux à respecter les principes de transparence, d'ouverture et de tolérance de la contestation de manière à créer un espace pour la réforme et à renforcer la crédibilité des institutions légitimes du pays. Comme l'a demandé le Gouvernement, je recommande que le Conseil de sécurité autorise la MONUC à apporter pleinement son appui à la tenue des élections locales à la même échelle que celui fourni à l'occasion des élections nationales de 2006, sous réserve des progrès que le Gouvernement et les institutions nationales compétentes auront accomplis en ce qui concerne la mise en place des cadres juridiques, institutionnels et financiers nécessaires pour la tenue d'élections crédibles.

76. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, William Lacy Swing, et tous les membres de la MONUC et de l'équipe de pays des Nations Unies de leur détermination et de leur dévouement, notamment au cours de ces derniers mois particulièrement difficiles. Ils ont par leur travail, effectué dans des conditions souvent précaires, soutenu les efforts que mène le peuple congolais pour réaliser ses aspirations à la paix, à la sécurité et au respect des droits de l'homme. Mes remerciements vont également aux pays fournisseurs de contingents militaires et de forces de police, aux pays donateurs et aux organisations multilatérales et non gouvernementales qui continuent de fournir le soutien nécessaire à la poursuite des progrès en République démocratique du Congo.

Annexe

**Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo : effectifs
de la composante militaire et de la composante
police civile au 31 octobre 2007**

Pays	Composante militaire			Total	Officiers de police
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Membres des contingents		
Afrique du Sud	1	14	1 187	1 202	0
Argentine	0	0	0	0	3
Bangladesh	16	9	1 333	1 358	250
Belgique	0	8	0	8	0
Bénin	10	2	750	762	10
Bolivie	8	2	200	210	0
Bosnie-Herzégovine	5	0	0	5	0
Burkina Faso	10	0	0	10	22
Cameroun	5	0	0	5	47
Canada	0	10	0	10	0
Chine	13	3	218	234	0
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	24
Danemark	1	1	0	2	0
Égypte	22	0	0	22	5
Espagne	3	0	0	3	0
Fédération de Russie	24	4	0	28	2
France	0	6	0	6	9
Ghana	20	3	462	485	0
Guatemala	5	1	105	111	0
Guinée	0	0	0	0	9
Inde	39	14	4 380	4 433	247
Indonésie	13	2	175	190	0
Irlande	0	3	0	3	0
Jordanie	20	5	66	91	4
Kenya	28	8	0	36	4
Madagascar	0	0	0	0	5
Malaisie	7	10	0	17	0
Malawi	24	0	111	135	0
Mali	20	2	0	22	22
Maroc	1	3	809	813	0
Mongolie	2	0	0	2	0
Népal	17	3	1 030	1 050	0

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Officiers de police</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres des contingents</i>		
Niger	18	1	0	19	62
Nigéria	25	1	0	26	0
Pakistan	38	17	3 580	3 635	0
Paraguay	14	0	0	14	0
Pérou	7	0	0	7	0
Pologne	2	0	0	2	0
République centrafricaine	0	0	0	0	7
République tchèque	3	0	0	3	0
Roumanie	21	0	0	21	1
Royaume-Uni	0	6	0	6	0
Sénégal	11	15	460	486	266
Serbie	0	0	6	6	0
Sri Lanka	4	0	0	4	0
Suède	5	0	0	5	4
Suisse	2	0	0	3	0
Tunisie	26	4	462	492	0
Turquie	0	0	0	0	1
Ukraine	6	0	0	6	5
Uruguay	33	12	1 324	1 369	0
Vanuatu	0	0	0	0	2
Yémen	5	0	0	5	2
Zambie	20	4	0	24	0
Total	554	173	16 658	17 386	1 013



Map No. 4121 Rev. 34 UNITED NATIONS November 2007

Department of Peacekeeping Operations Cartographic Section